Madame et Monsieur TOUTAIN Libert

1 route de la Feyte

23480 SAINT AVIT LE PAUVRE

05 55 67 62 77

A l’attention de Monsieur le Président du Siaep de St Sulpice les champs-Vallière

 Saint Avit Le Pauvre le 8 avril 2013

Monsieur,

Suite au premier courrier de La SAUR du 30 novembre 2012, nous avons eu la surprise de découvrir que le Siaep par décision du conseil syndical du 18 juin et du 15 octobre 2012 avait décidé de confier la gestion de la distribution de l’eau potable et l’encaissement des factures à la SAUR. Un second courrier de la Saur du 14 février 2013 nous confirmait qu’à la suite d’un appel d’offre notre collectivité lui confiait la gestion du service de l’eau potable et de nous joindre une première facture et son règlement du service de l’eau.

Sur le fond, cette décision s’inscrit à l’envers de l’histoire et de l’avenir de l’humanité. L’eau est un bien humain, vital et public, c’est par ailleurs tout le sens qu’a donné le vote de l’ONU le 28 juillet 2010 dans sa soixante-quatrième session et 108ème séance plénière en reconnaissant « **le Droit à l’eau potable comme un droit fondamental** ».

L’eau n’est pas une marchandise et en aucun cas elle ne doit faire l’objet d’une source de profit que s’approprient les grands groupes. A titre d’information la SAUR c’est un **Chiffre d’affaires net du groupe en 2012 de  1,7  milliard d'euros.**

Sur la forme, nous trouvons cette décision anti-démocratique puisque les citoyens et usagers de l’eau que nous sommes sur le territoire du Siaep n’ont pas été informés (ce qui aurait été la moindre des choses de la part de notre syndicat) et qu’apparemment aucun débat et aucune délibération n’ont eu lieu au sein des conseils municipaux des communes concernées tout au moins à St Avit le Pauvre.

Quant au prix de l’eau c’est la bouteille à encre. En Creuse le prix du m3 s’étale de 0.7077 à 2.2570 € HT. Chaque citoyen doit avoir accès à l’eau potable et dans le cadre d’une péréquation tarifaire équitable pour tous. Pour ce faire il faut mettre en œuvre un véritable service public de l’eau à la maille départementale voire régionale où les élus et les citoyens pourront mettre en œuvre et garantir une politique de la distribution de l’eau potable alliant la maitrise des prix, l’accès à l’eau pour les plus démunis par un tarif social adapté et le développement de moyens visant à réduire notre consommation d’eau potable (ce qui n’est pas inscrit dans le règlement de la SAUR).

 Ces diverses remarques s’inscrivent dans une réflexion plus globale sur une société à construire où la prise en compte de l’être humain sera la première des priorités afin de garantir aux générations futures, à nos enfants et nos petits enfants un avenir de paix, solidaire et sans exclus.

Nous restons à votre disposition pour toute observation dont vous souhaiterez nous faire part.

Recevez Monsieur le Président, l’expression de nos sentiments distingués

 Madame et monsieur Toutain

Copies adressées aux maires du syndicat et au conseil général